



Symposium PSDR4

Transitions pour le développement des territoires

Connaissances et pratiques innovantes pour des modèles agricoles, alimentaires et forestiers résilients

Angers, 28-30 Octobre 2020

Proposition de communication

Formulaire à poster sur le site du colloque (<https://symposium.inrae.fr/psdr4/>)

Avant le 10 Juillet 2020.

Observer et participer aux politiques d'installation maraîchère. Retours d'expérience à Nantes, Caen et Alençon

(Pierre Guillemain et Christine Margetic)

Coordonnées précises du ou des auteurs (en précisant le correspondant) :

Pierre Guillemain (correspondant) – UMR 6590 Espaces et Sociétés – Université de Caen Normandie pierre.guillemain@unicaen.fr

Christine Margetic – UMR 6590 Espaces et Sociétés – Université de Nantes christine.margetic@univ-nantes.fr

Référence à la (aux) région(s) et au(x) Projet(s) PSDR (éventuelle) : Normandie et Pays de la Loire – PSDR 4 FRUGAL (Formes urbaines et Gouvernance Alimentaire)

Référence à la thématique visée : Nouveaux modèles alimentaires, enjeux de développement durable des territoires

Résumé

Objectif de la communication :

Dans un article précédent (Margetic *et al.*, 2016) avait été posée la question de la lecture d'un foncier agricole relevant d'une part du registre concret de systèmes de régulation et, d'autre part, d'une recherche de cohérence territoriale pour des usages multiples du sol par une diversité d'acteurs (Bertrand, 2013). Interface particulière entre praticiens et lieu, entre processus de territorialisation et action collective (Croix, 1999), cet objet-ressource se trouve de plus en plus explicitement mobilisé dans les projets de ville (Banzo et Couderchet, 2013) au travers d'une entrée alimentaire (Brand et Bonnefoy, 2011) matérialisée par l'essor de projets alimentaires territoriaux dans nombre de villes ou métropoles en France ou dans le monde. En quelque sorte « surqualifié » par surimposition d'attributs, cet outil de médiation s'offre « mutable » car doté de plusieurs fonctions sur une même parcelle (Margetic *et al.*, 2016) pour répondre à des intérêts (politiques) contradictoires dans des territoires en (re)construction (Loudiyi *et al.*, 2011).

Cette mutabilité du foncier agricole s'affirme en parallèle de l'intrusion de nouveaux acteurs dans le paysage nourricier urbain cette dernière décennie. Dans les démarches de développement territorial initiées par les collectivités, foncier et maraîchage sont d'autant plus souvent associés que la fonction de production est souvent destinée au marché de proximité, par exemple pour l'approvisionnement des cantines scolaires pour les légumes. Omniprésent dans les récentes politiques publiques (Baysse-Lainé *et al.*, 2018), le soutien à un maraîchage de proximité apparaît ainsi comme une déclinaison de *food planning* à la française qui cible des formes d'agriculture et non des agriculteurs en activité (Poulot, 2014).

Parmi les formes d'agriculture privilégiées, aux exploitations maraîchères périurbaines « classiques » comme celles de la zone maraîchère et horticole de Wavrin près de Lille (Margetic *et al.*, 2016) ou dans les agroparcs à Montpellier (Jarrige, Perrin, 2017) a succédé un modèle de micro-ferme permacole multifonctionnelle qui tend à devenir hégémonique. Dans ce cadre, les acteurs promeuvent l'installation de candidats après édition d'un appel à projets (AAP) diffusé en général à l'échelle nationale. De premières réflexions portent sur leurs modalités pratiques et les profils des porteurs de projet. Par suite, que donnent à comprendre les procédures qui sont mises en place des liens du monde urbain avec le maraîchage d'une part, et avec le monde agricole d'autre part ?

Méthode :

Dans le cadre du projet PSDR 4 FRUGAL (Formes urbaines et gouvernance alimentaire), ont été menées des observations directes et participantes dans cinq agglomérations de l'Ouest français (Alençon, Caen, Lorient, Nantes, Poitiers, Rennes), chacune ayant sa propre appréciation d'un questionnement autour de la thématique « foncier agricole », et ses propres stratégies d'action. Dans cette contribution, convoquer une métropole (Nantes), une communauté d'agglomération (Caen la Mer) et une communauté urbaine (Alençon) ne tient pas à une similitude démographique (de 24 à 48 communes pour un rapport de 1 à 12 en termes d'habitants), ni à l'équivalence de leur poids agricole (1 099 exploitations à Nantes contre 576 à Caen et 263 à Alençon au RGA de 2010), ni aux taux de couverture théorique de la consommation annuelle en légumes frais qui sont proportionnellement différenciés (Marie *et al.*, 2018). Les politiques publiques diffèrent aussi, reflet de spécificités agricoles parfois marquées et de jeux d'acteurs et d'actions sur une temporalité plus ou moins longue. Ainsi, dans la continuité du programme de remise en culture des délaissés agricoles et de soutien aux installations impulsé dès 2001 (Margetic, Chaucesse, 2012), Nantes se veut une métropole maraîchère et soutient la reconstruction de fermes dans la ZAC de Doulon-Gohards (Margetic, 2020), en place du bassin maraîcher historique, tout en favorisant l'installation de deux fermes urbaines dans d'anciennes serres du CHU. Sur Caen, le marketing de la communauté d'agglomération achoppe sur le foncier. Ancienne, cette problématique peine à être reconnue (veille stérile), et même l'avenir de la dernière ferme maraîchère de la ville est incertain (Guillemin, Marie, 2017). Le maraîchage sur de petites surfaces

existe avant tout par le biais de structures d'insertion sociale. Enfin, sur Alençon, la stratégie politique est avant tout reliée aux besoins d'approvisionnement des cantines scolaires alors que les initiatives émanent plutôt du secteur privé orienté en vente directe.

Résultats :

Ces initiatives foncières en faveur du maraîchage aboutissent sur des appropriations (mal)heureuses d'un modèle d'installation agricole qui passe par des AAP. L'expérience s'avère plutôt concluante sur Nantes puisque associée à la Chambre d'agriculture, CAP44, la CIAP, le GAB, Terres de Liens et la SAFER, Nantes Métropole reçoit 50 candidatures après le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en novembre 2018. Offrant des caractéristiques variables en termes de taille, de localisation, de potentiel agronomique, ou de présence/absence de bâtiments. 12 sites ont été recensés et défrichés à destination de porteurs de projets reconnus agriculteur à titre principal et dont le projet – économiquement viable – doit être convergent avec les orientations du PAT.

A Caen, un grand vide est laissé par l'échec en 2015 d'un partenariat de 7 ans avec Interbio Normandie pour l'approvisionnement de la restauration collective en légumes. La même année, la communauté d'agglomération finance l'éviction d'un éleveur pour que deux associations d'insertion convertissent la pâture en maraîchage. L'association propriétaire lance alors un AAP visant l'expérimentation d'un maraîchage intensif et manuel sur petite surface, en permaculture. Le projet implose : une association d'insertion est évincée, le maraîcher quitte l'expérimentation (« *mirage du Bec Hellouin* » et AAP surdimensionné pour une année d'installation). Ensuite, Les pouvoirs publics ne font guère mieux que le secteur associatif, incapables de convenir d'un cadre juridique stable et protecteur pour la dernière ferme maraîchère de Caen. En n'engageant pas la labellisation AB et en maintenant une durée de trois ans, la convention locative diffusée en 2019 décourage les quelques porteurs de projet ayant contacté les maraîchers, bientôt cédants et pourtant prêts à la conversion.

Sur Alençon, l'objectif est plus étroit puisque l'AAP lancé en juillet 2018 a pour objectif la production de légumes pour la restauration collective et la vente de proximité. 4 parcelles ont été identifiées (Alençon, Ciral, La Ferrière-Bochard et Hélop), et les projets doivent répondre aux valeurs de l'Agenda 21 local, tout en étant orientés vers les débouchés locaux et le lien avec le public. Sans résultat, l'APP est relancé en mai 2019 et s'ouvre finalement aux agriculteurs déjà installés, y compris des céréaliers cherchant une diversification légumière. Au final, une installation hors APP et des 4 parcelles visées a lieu, tournée vers une clientèle de particuliers, d'abord en production de plants.

Plusieurs points communs sont à relever tant sur la démarche que sur le profil des candidats. On retiendra en particulier une prise en compte affirmée de la temporalité agricole, ce qui s'avère indispensable pour amorcer la viabilité du projet au regard des spécificités des sites retenus. Mais en pratique, Caen s'oppose à Nantes où, une fois pré-sélectionnés, les candidats sont accompagnés pour mûrir leur projet d'une part, et bénéficient d'un appui à l'intégration territoriale d'autre part (mise en contact avec des interlocuteurs locaux, débouchés ...). Pour autant, certains éléments expliquent des échecs, liés éventuellement à des contraintes foncières parfois inadéquates (offre parcellaire trop insérée dans le tissu urbain ou morcelée en périphérie de la commune centre, prix des terres, zonage environnemental etc.), au manque de technicité des candidats, ou souvent à la non-adéquation des projets aux attentes de la collectivité (projet non orienté vers la restauration collective par exemple sur Alençon). De plus, la petite surface des parcelles à reprendre oblige à la mutabilité du foncier pour ces installations maraîchères dont la pérennité passe par la diversité des activités : à la production agricole, les micro-fermes d'inspiration permacole ajoutent toujours d'autres fonctions, dans le domaine de la transformation (par exemple, maraîchage biologique diversifié avec plantes aromatiques et transformation en produits cosmétiques), ou la commercialisation (maraîchage bio-intensif avec commercialisation en direct de fruits et légumes, par cueillette et par le biais d'une restauration rapide sur place, et vente après éventuelle transformation dans différents réseaux : restaurants, magasins spécialisés, demi-gros).

Retombées :

Nos cas contrastés autorisent une réflexion prospective et appliquée proposant de nouvelles modalités d'actions collectives publiques-privées. Les expériences peu fructueuses de Caen comparables à celles de Perpignan (Perrin, Toussaint-Soulard, 2014), comme les remises en question d'Alençon, amènent à interroger l'intérêt pour les pouvoirs publics de stimuler plutôt du maraîchage sur moyenne ou grande surface et destiné au marché du demi-gros, voire de productions légumières en grandes cultures. Bénéficiant d'une plus longue expérience liée à la remise en cultures de délaissés agricoles, le cas nantais suggère des pistes quant aux modalités concrètes du déroulé de la démarche d'AAP, depuis l'écriture jusqu'à l'appui aux porteurs de projets, et l'articulation d'une politique foncière avec le PAT d'une part, un projet urbain d'envergure d'autre part. L'installation en maraîchage bio sur petite surface apparaît comme un élément récurrent des projets urbains (Baysse-Lainé et al., 2018), et circulent de ce fait comme un modèle de *food planning*. Certainement adapté aux contextes métropolitains, l'est-il vraiment pour des villes de rang inférieur et à la gouvernance alimentaire encore lacunaire ?

Bibliographie (10 références max.) :

- Banzo M., Courdechet L., 2013, Intégration de l'agriculture aux politiques et projets territoriaux urbains. Le cas bordelais, *Sud-Ouest Européen*, n° 35, p. 5-16
- Baysse-Laine A., Perrin C. et Delfosse C. (2018), Le nouvel intérêt des villes intermédiaires pour les terres agricoles : actions foncières et relocalisation alimentaire, *Géocarrefour*, vol. 92, p. 21.
- Bertrand N. (coord.) (2013), *Terres agricoles périurbaines. Une gouvernance foncière en construction*. Ed. Quæ, coll. Update Sciences et Technologies, 250 p.
- Brand C., Bonnefoy S. (2011), L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ?, *VertigO*, vol. 11, n° 2 [<http://vertigo.revues.org/11199>].
- Croix N. (1999), *La Terre, entre Terroir et Territoire : Mutations foncières et organisation des campagnes armoricaines méridionales, 1968-1998*, thèse pour le doctorat d'État de géographie, Université de Nantes, 1 142 p.
- Guillemin P., Marie M., 2017, La dernière exploitation maraîchère de Caen à l'épreuve de zonages contradictoires, *Systèmes alimentaires / Food Systems*, n° 2, p. 243-253.
- Jarrige F., Perrin C. (2017). L'agriparc : une innovation pour l'agriculture des territoires urbains ?, *RERU*, n°3, p. 537-559.
- Loudiyi S., Bryant C., Gueringer A. (dir.), 2011. Dossier : Acteurs et projets au coeur des agricultures urbaines et périurbaines. *VertigO*, vol. 11, n° 2 [<https://vertigo.revues.org/11071>].
- Margetic C. (2020 à paraître), De futures exploitations agricoles professionnelles dans Nantes, in Guizard F. et Rouget N. (dir.), *Sols convoités*, Presses du Septentrion.
- Margetic C., Chaucesse J.N. (2012), La politique de « reconquête des friches agricoles » dans l'agglomération nantaise, *Les Cahiers Nantais*, no 2, p. 59-68.
- Margetic C., Rouget N. et Schmitt G. (2016), Le foncier agricole à l'épreuve de la multifonctionnalité : desseins environnementaux et alimentaires dans les métropoles lilloise et nantaise, *Norois* [En ligne], 241. URL : <http://journals.openedition.org/norois/6012>.
- Marie M., Guillemin P., Guennoc D., Bermond M., Maréchal G., Bailleul H., Darrot C. et Pecqueur B., (2018), Décrire et comparer les systèmes alimentaires urbains. Proposition d'un jeu d'indicateurs pour onze aires urbaines françaises, *12^{ème} JRSS de la Société Française d'Économie Rurale*, Nantes, 14 décembre.
- Perrin C., Toussaint-Soulard C. (2014), Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan, *Géocarrefour*, 89/1-2-3, p. 125-134.
- Poulot M. (2014), Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ?, *Espaces et Sociétés*, 158 : 30.